

QUAND LE NON-MARCHAND NOUS EST COMPTÉ

Il était une fois un petit Etat en voie d'appauvrissement dans un pays riche. Plus exactement, la Belgique, le 3^{ème} pays au monde en terme de richesse (moyenne !) par habitant ¹.

Comme la plupart des pays dans le monde, la Belgique a connu, depuis 2008, un enchaînement de crises financière, économique et sociale s'exprimant notamment, par une tension entre des recettes publiques en déclin, des dépenses publiques mises au régime européen, et des besoins collectifs en croissance.

L'origine de ces crises est bien identifiée : la faiblesse de la régulation publique des marchés financiers à l'échelle internationale, la liberté privée de spéculer contre les Etats, les monnaies, les économies, les entreprises, les sociétés elles-mêmes, désormais en concurrence à l'échelle planétaire.

Bref, une société mondiale « dans le lit » de l'économie privée marchande, comme le craignait déjà, à la suite de la crise de 1930, Karl Polanyi, dans *La grande transformation* ², plutôt qu'une économie dans le lit de sa société, comme on l'avait connu dans les modes de production antérieurs, ruraux, artisanaux et urbains.

Or, on connaît la rengaine, « en période de crise, il faut faire des choix ». Et dans un monde du « tout à l'économie », le choix logique se porte vers le « tout à l'entreprise ». On assiste ainsi, à la généralisation d'un arbitrage politique qui sacralise l'entreprise marchande, sensée représenter la voie unique d'une production croissante de richesses. Mais de quelles richesses ? Avec quelle répartition ? Et quelle(s) finalité(s) ?

Certes, les entreprises peuvent être vecteurs de progrès. Mais elles ne sont pas les seules. On pourrait pourtant le croire, au vu des coupes sombres portées au secteur non-marchand dans son ensemble : la santé, l'éducation, la culture, la protection de l'environnement, l'aide sociale, la solidarité internationale, les transports publics... La liste est encore longue de ces fonctions collectives considérées comme des variables d'ajustement budgétaire, faute d'augmenter, par exemple, les prélèvements sur les revenus du capital. Un choix inacceptable.

Pour les associations, notamment d'éducation à l'environnement, la diminution annoncée de subventions de 7 à 15% annoncée fragilise nécessairement le point d'équilibre car elles ont déjà, depuis belle lurette, serré leur gestion, subi au minimum trois exercices sans indexation de leurs subventions. S'y ajoutent encore d'autres restrictions concernant notamment les aides à l'emploi et les possibilités d'aménagement de temps de travail (ex. crédit temps sans motif). Ces diminutions se traduisent dès lors directement par des pertes d'emplois et d'activités.

Face à cette offensive, défendre l'éducation à l'environnement contre d'autres fonctions collectives serait une sottise ! Il y a, de facto, une solidarité organique entre toutes les facettes de ce que l'on appelle le non-marchand : il s'agit tout simplement de ce qui fait société.

Il y aura donc, nous le souhaitons, le déploiement d'un dialogue entre les porteurs des facettes du non-marchand, tant publics qu'associatifs. Le début d'une alliance qui, bien que non exempte de conflits, vise à protéger et à construire collectivement une vie meilleure pour tous, pour les générations actuelles et futures, avec la justice sociale et environnementale comme horizon.

A suivre. A faire.

Joëlle VAN DEN BERG
Directrice de publication

¹ Selon le Global Wealth Report d'Allianz, la Belgique occupe la troisième place du classement des pays les plus riches au monde en termes de patrimoine net par habitant. Cela confirme les données Eurostat de 2011.

² POLANYI Karl, *La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*, Paris, Gallimard, (1944) 1983.